

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de juin à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 24 juin 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, C. Arhuero, P. Meylan, S. Pérou, S. Manganelli, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nath. Laks donné à Nicolas Laks

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, G. Vilmint, S. Baud, M. Aragon

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

|               |    |
|---------------|----|
| En exercice : | 21 |
| Présents :    | 14 |
| Votants       | 15 |
| Dont pouvoirs | 01 |

N° 2022-50



## FINANCES- Demande de subvention à la Région- Vidéoprotection

La loi confie aux communes des compétences en matière de sécurité, plus particulièrement au travers de l'exercice de la police municipale et de prévention de la délinquance. A ce titre, de nombreuses collectivités cherchent aujourd'hui à répondre au besoin de sécurité exprimé par leurs habitants par l'installation de systèmes de vidéo-protection permettant de sécuriser l'espace public.

Comme le prévoit le Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 dans son avenant signé le 10 octobre 2017, la Région entend être aux côtés des communes et EPCI qui font le choix d'investir dans de tels équipements.

L'aide de la Région visera l'ensemble des collectivités : communes ou EPCI du territoire régional s'engageant dans la mise en place ou le développement d'équipements de sécurité et prioritairement d'un système de vidéo-protection de son espace public dès lors qu'ils auront reçu l'autorisation préfectorale nécessaire pour la création ou l'extension de telles installations et sous réserve de l'avis formulé par les «référénts sécurité» des départements attestant de l'effectivité des problèmes de délinquance et de la pertinence des projets d'implantation proposés.

L'aide de la région portera exclusivement sur les dépenses d'investissement encourues par les communes ou EPCI pour l'acquisition et l'installation de caméras et les équipements de traitement des images dans le cadre de la création ou de l'extension d'un dispositif.

Les coûts de fonctionnement seront exclus de l'assiette de subvention régionale.

Dans le cadre de notre police pluricommunale qui associe les communes d'Archamps, Beaumont, Feigères, Saint-Julien-en-Genève, Neydens et Présilly,

Face à la demande importante de la gendarmerie pour créer un maillage de vidéoprotection dans un souci de protection des biens et des personnes,

Il a été décidé de lancer un groupement de commande pour l'ensemble du territoire de la police pluricommunale.

N° 2022-50



Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 074-217400316-20220630-D2022\_50-DE

SLO



Il est proposé au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, la mise en place de ce système de vidéo-protection.

Le coût estimatif de ce projet pour la commune de Beaumont est de 19 191.83 € HT pour la tranche ferme et de 11 649.22 € HT pour la tranche optionnelle.

Les crédits nécessaires à cette opération ont été inscrits dans le cadre du budget primitif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- demander une subvention à la Région pour ce projet à la hauteur de 80 % des deux tranches fermes et optionnelles soit pour un total de travaux de 30 841.05 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire

